

Niveau : Tle

Matière : Géographie

CÔTE D'IVOIRE – ÉCOLE NUMÉRIQUE



THEME 3 :

REGROUPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE

LEÇON 2 : LES RELATIONS UE/ACP : UN EXEMPLE

DE COOPERATION NORD-SUD

✓ **Situation d'apprentissage**

Vous, élèves de la TA2 du Lycée Moderne Inagohi de San Pedro, suivez un débat sur la chaîne de télévision RTI 1, dont le thème est : « *la nature des relations entre l'UE et les ACP après 2020, date de la fin de l'accord de Cotonou* ».

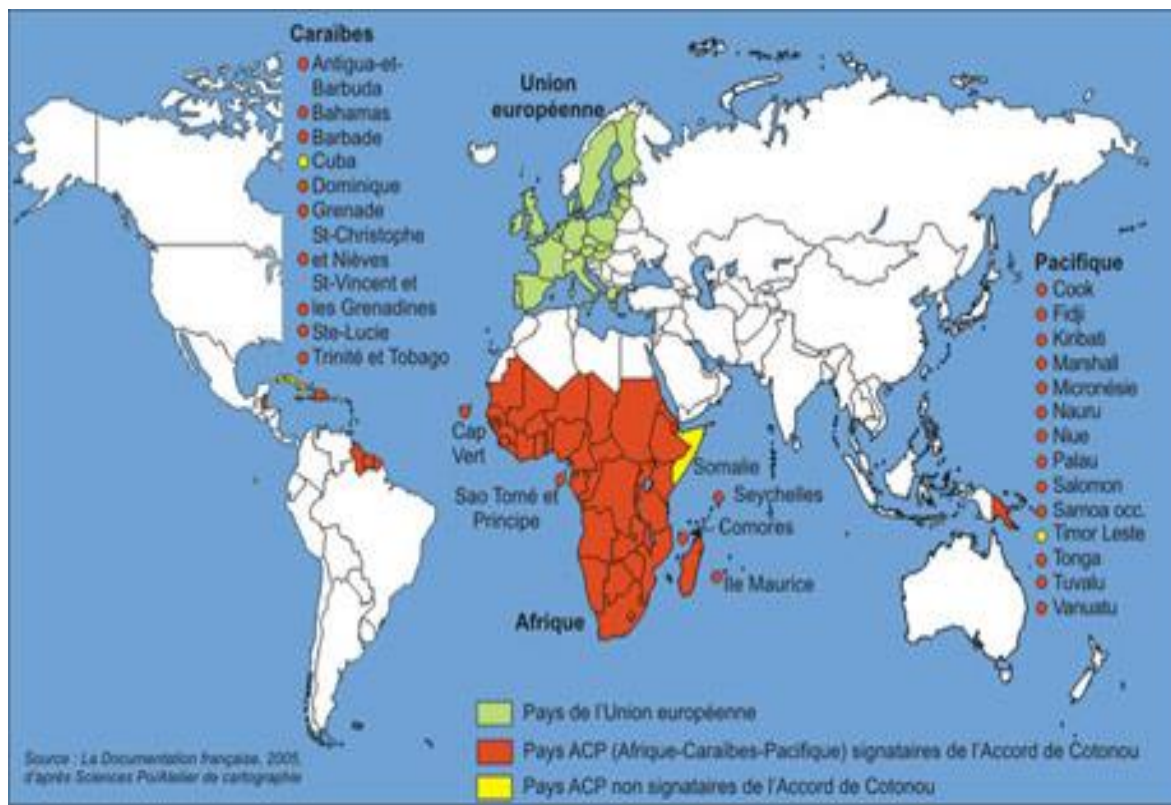
Un des spécialistes tient les propos suivants : « si l'Europe n'y prend garde, la Chine risque de prendre sa place auprès des ACP ; notre vieille histoire de coopération prendrait alors un coup ». Ces propos éveillent votre intérêt sur la coopération UE/ACP. Vous décidez avec le soutien de votre professeur d'exploiter divers documents en vue de présenter les partenaires UE-ACP, de caractériser ces accords et d'en apprécier les forces et les faiblesses.

INTRODUCTION

La coopération entre l'Union Européenne (U.E) et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) s'est manifestée dès 1957 avec le Traité de Rome. Ces relations entre les pays fournisseurs de matières premières (ACP), et les pays transformateurs de matières premières (U.E), ont longtemps été considérées comme un modèle de coopération Nord-Sud.

Comment se traduisent-elles ?

I - PRESENTATION DES PAYS DE L'UE ET DES ACP



Source : euractiv.fr, consulté le 31/03/2020

1. L'Union Européenne : une puissance mondiale de 27 Etats membres depuis décembre 2019

La seconde guerre mondiale (1939-1945) a affaibli l'Europe sur le plan politique et économique. Pour la reconstruire, certains Etats décident de s'unir au sein de différentes organisations telles que la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) qui deviendra en 1957 la Communauté Economique Européenne (CEE). Cette organisation va finalement devenir en 1992 l'Union Européenne (UE) par le traité de Maastricht (Pays-Bas). Ce regroupement construit sur des bases économiques, en s'élargissant, touche les domaines politiques, militaires et sociaux.

1.1- une puissance agricole et industrielle

-**Grande productrice agricole** (première puissance agricole mondiale avec 405 milliards d'Euro en 2016) : céréales, agrumes, viandes, lait, etc. C'est une agriculture

industrielle dans la majeure partie de l'Europe Occidentale et de l'Europe du nord. Cette réussite agricole est liée à la mise en œuvre de la Politique Agricole Commune (PAC).

-Grande puissance industrielle :

- **de nombreuses firmes d'automobiles de notoriété mondiale** (Mercedes-Benz, Volkswagen, BMW en Allemagne ; Renault, Peugeot en France ; FIAT en Italie ; VOLVO en Suède, etc.) ;
- **de grandes firmes pharmaceutiques** (Bayer en Allemagne, Sanofi en France, etc.) et **chimiques** (BASF, Rhône-Poulenc) ;
- **des firmes aéronautiques mondialement connues** (Airbus, Ariane etc.) ;
- **de grandes industries agroalimentaires** (Danone, production de vins Bordeaux et de spiritueux). L'industrie de la mode et du luxe (Chanel, Dior etc.).

Les performances industrielles sont favorisées par une disponibilité de ressources minières et énergétiques appréciables (nucléaire, hydraulique et éolienne).

1.2- une puissance commerciale et de services

- Avec une population totale de 446 millions d'habitants en 2020, l'UE constitue un vaste marché de consommation avec une classe moyenne importante et une main - d'œuvre de qualité.

- Le développement des entreprises de services présentes dans le monde (15% du commerce mondial de biens et services en 2017): **Banques** (Société Générale, BNP Paribas etc.). **Assurances** (Axa, etc.). **Compagnies aériennes** (Air France, Lufthansa etc.). **Haute technologie, Commerce de luxe** etc. et **d'activités touristiques**.

2. Les ACP : un regroupement de 79 Etats producteurs de matières premières

2.1. Les étapes de la construction des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)

-Pays et Territoires d'Outre-mer (PTOM) avant 1960 regroupaient surtout les colonies françaises. Plusieurs étapes ont été observées dans l'évolution des ACP.

-Début des années 1960 : 18 Etats regroupés au sein des Etats Africains et Malgaches Associés (EAMA) qui sont des anciennes colonies européennes, notamment françaises.

-1969 : dans sa politique d'ouverture vers l'Afrique anglophone, la CEE signe l'accord d'Arusha (Tanzanie) qui permet l'entrée de 3 Etats de l'Afrique de l'Est (Kenya, Ouganda, Tanzanie) dans le groupe des Etats associés.

-1972 : adhésion de l'Île Maurice ;

-1973 : l'adhésion de la Grande Bretagne à la CEE favorise l'entrée dans le groupe des Etats associés de 21 pays membres du Commonwealth répartis sur 3 régions : Afrique, Caraïbes, Pacifique ;

-1975 : l'accord de Georges Town (Guyana) **institue le groupe ACP.**

Aujourd'hui, les ACP regroupent 79 Etats (48 pays d'Afrique ; 16 pays des Caraïbes ; 15 pays du Pacifique) ayant des relations privilégiées avec l'UE basées sur des échanges commerciaux et la coopération financière et technique.

Ils regroupent une population totale de **1.122 .516.83 habitants.**

2.2 Les potentialités des ACP

➤ D'importantes réserves minières et énergétiques

-**Les minerais** (or, diamant, bauxite, uranium, fer, manganèse, phosphate, aluminium etc.) qui constituent 21% des réserves mondiales.

-**Les ressources énergétiques :**

Pétrole : *La production totale représente 10,1% de la production mondiale ; dont des réserves importantes au Nigeria.*

Gaz naturel : *2,45% des réserves mondiales (Nigeria).*

➤ Des productions agricoles importantes et variées

-Café, Cacao, Bois, Coton, Huile de palme, Hévéa, Bananes, Fleurs...

Maïs : 50% de la production mondiale, **Haricots** : 6 millions de tonnes soit 1/3 de la production mondiale, **Tomates** : 22,8 millions de tonnes soit 17,6% de la production mondiale.

Les viandes : représentent 27% de la production mondiale.

La production du lait représente 133 millions de tonnes soit 19,6% de la production mondiale.

- produits primaires représentent 80% des exportations africaines. Les services rapportent 84 milliards de dollars)

Activité d'application N°1

Indique par une croix si l'affirmation est Vraie ou Fausse.

N°	Affirmations	Vrai	Faux
1	La coopération UE-ACP remonte au Traité de Rome.		
2	L'accord qui institue le groupe ACP date de 1975.		
3	L'UE regroupe aujourd'hui 28 Etats.		
4	Certains pays du continent asiatique sont impliqués dans cette coopération Nord-Sud.		
5	La population des ACP est estimée à plus d'un milliard d'habitants.		
6	Les ACP regorgent d'énormes ressources agricoles, minières et énergétiques		

II – LES ACCORDS DE COOPERATION UE/ACP

1. Raisons, objectifs et organes de la coopération UE/ACP

1-1-Les multiples raisons de ce partenariat

Cette coopération est liée à plusieurs raisons :

-les raisons historiques : les ACP sont pour la plupart des anciennes colonies de l'UE (Pays-Bas, France, Belgique, Espagne, Grande-Bretagne, Portugal...). Ainsi, à leur indépendance, les ACP ont gardé des liens privilégiés avec leurs anciennes métropoles ;

-les raisons politiques et culturelles : les Européens veulent renforcer leurs espaces culturels avec la création de la francophonie pour les pays francophones et le Commonwealth pour les anglophones ;

-les raisons économiques : les ACP sont pour l'essentiel des pays tropicaux, producteurs de matières premières dont les anciennes métropoles ont besoin. **Les ACP sont aussi des marchés potentiels pour l'industrie européenne.**

En outre, les ACP constituent des lieux d'investissement rentables pour l'UE.

Pour les ACP, l'UE a constitué pendant longtemps le principal bailleur de fonds des pays ACP. En plus il y a des aides multiformes : aides humanitaires, financement des projets agricole, industriel et de construction ou de réhabilitation d'infrastructures socio-économiques. Le système de stabilisation des prix des produits agricoles (stabex) et le système de stabilisation des prix des produits miniers (sysmin) permettent de réduire les pertes des recettes d'exportation. On note aussi l'entrée des matières premières et certains produits industriels des pays ACP sur le marché européen sans droit de douane.

Toutes ces raisons sont à la base de l'établissement de relations privilégiées entre les ACP et l'UE, qui vont s'exprimer sous forme de convention.

1-2-Les objectifs et principes du partenariat UE-ACP

➤ Les objectifs se résument comme suit :

- promouvoir et accélérer le développement économique, politique et culturel des ACP ;
- approfondir et diversifier les relations dans un esprit de solidarité et d'intérêt mutuel ;
- maintenir les relations économiques entre l'Europe et les anciennes colonies.

➤ Les principes sont les suivants :

- l'égalité des partenaires ;
- le droit de chaque Etat à déterminer ses choix.

1-3-Les institutions de la coopération

-Le Conseil des ministres ACP/UE : c'est l'organe de décision et d'orientation, il se réunit une fois par an en session ordinaire et en session extraordinaire lorsque la présidence le juge nécessaire.

-Le Comité des ambassadeurs ACP/UE : organe exécutif, il comprend les représentants permanents de l'UE, de la Commission européenne et les ambassadeurs des Etats ACP auprès de l'UE.

-l'Assemblée parlementaire paritaire (APP) :c'est l'organe consultatif. Elle comprend un nombre égal de représentants du parlement et de membres des parlements des Etats ACP. Les recommandations et les résolutions débattues en son sein sont soumises au Conseil des ministres ACP/UE.

-Le Centre pour le Développement de l'Entreprise (CDE) : son but est d'accompagner le développement des entreprises du secteur privé des ACP et de favoriser les projets communs avec les entreprises européennes.

-Le Centre Technique de Coopération Agricole (CTA) :

Il améliore l'accès des pays ACP à l'information sur le développement agricole et rural.

2. L'évolution des accords UE/ACP

Les accords ont évolué à travers les conventions suivantes :

2-1-La 1^{ère} convention d'association (1958-1962)

Il s'agit d'un traité d'association entre la CEE et les PTOM (Pays et Territoires d'Outre-mer).

Son but est d'assurer des relations suivies dans 2 grands secteurs : **l'aide et le commerce**. Elle crée le **Fonds Européen de Développement (FED)** pour financer les équipements de base dans les PTOM. **Cette aide est non remboursable**. L'enveloppe financière allouée au 1^{er} FED est de **581millions d'écus**.

2-2-Les conventions de Yaoundé (1963-1975)

➤ La convention de Yaoundé I (1963-1969)

Elle a été signée entre les 6 pays de la CEE et 18 Etats africains et Malgaches Associés (EAMA). Cette convention favorise la suppression des droits de douanes et des coûts d'importations en faveur des **EAMA**. Elle favorise également la coopération financière et technique par l'élargissement du champ d'action du FED. Elle crée la BEI (Banque Européenne d'Investissement), envoie les techniciens dans les pays ACP, attribue des bourses d'étude aux étudiants des pays ACP, crée des infrastructures socio-économiques, aide à la diversification et à l'amélioration des produits agricoles. Elle adopte le 2^{ème} FED **d'un montant de 666 millions d'écus.**

➤ La convention de Yaoundé II (1969-1975)

La convention est signée entre 6 pays CEE et 19 Etats africains et Malgaches Associés (EAMA). Elle encourage la coopération inter africaine et élargit l'éventail des aides dont la priorité est accordée **au secteur de l'industrie et du commerce.** Elle adopte le 3^{ème} FED dont le montant s'élève à **843 millions d'écus en plus des 90 millions d'écus de la BEI.**

2-3-Les conventions de Lomé (1975-2000)

➤ La convention de Lomé I (1975-1980)

Lomé I est signée le 28 février 1975 entre **46 pays ACP et 9 pays CEE.**

-Création du STABEX (Système de Stabilisation des Recettes d'Exportation des Produits Agricoles des pays ACP). C'est une caisse qui permet de compenser les pertes de recettes d'un pays ACP à la suite de la chute des prix de ses produits d'exportation de base ou en cas de mauvaise récolte, par des prêts en partie remboursables.

-Création d'un comité et d'un centre pour le développement industriel.

-La promotion des échanges et la garantie des débouchés des produits ACP et surtout le libre accès des produits ACP au marché de la CEE.

-Coopération financière : 4^{ème} FED 3,072 milliards d'écus et la BEI 390 millions d'écus.

➤ **La convention de Lomé II (1980-1985)**

Elle est signée le 31 octobre 1979 par 10 pays de la CEE et 58 pays ACP. Elle favorise :

- la création du Système de Stabilisation des Recettes d'Exportation des Produits Miniers des pays ACP (SYSMIN) ?

-l'adoption du **5^{ème} FED 4, 724 milliards d'écus et 1685 millions d'écus pour la BEI.**

➤ **La convention de Lomé III (1985-1990)**

Elle est signée le 8 décembre 1984 par 10 pays CEE et 65 pays ACP. L'accent est mis sur :

- le développement autonome des ACP,

-la garantie des droits de l'homme,

-la coopération culturelle et sociale,

-l'aide exceptionnelle aux réfugiés et aux victimes des catastrophes naturelles (sécheresse).

La coopération financière : **6^{ème} FED 7, 4 milliards d'écus et BEI 1,100 milliards d'écus.**

➤ **La convention de Lomé IV (1990-2000)**

Elle est signée le 15 décembre 1989 par 12 Etats CEE et 68 pays ACP. Sa durée est de 10 ans. L'accent est mis sur :

-le non- remboursement des fonds versés aux ACP (transferts Stabex et Sysmin)

-le respect des droits de l'homme,

-le soutien aux ACP devant procéder à des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS),

-la promotion du secteur privé des ACP.

-la coopération financière : **7^{ème} FED 10,8 milliards d'écus et BEI 1,2milliards d'écus.**

La révision à mi-parcours de Lomé IV (signé en octobre 1995 en Ile Maurice) propose :

-un allègement de la dette des ACP ;

-la reconnaissance et l'application des principes démocratiques ;

-la consolidation de l'Etat de droit et la bonne gestion des affaires publiques.

2-4-L'accord de Cotonou (2000-2020) : la transition vers la fin d'un processus

Il est signé le 23 juin 2000 pour 20 ans par l'Union Européenne et les pays ACP avec une clause de révision tous les 5 ans. Les principaux points de cet accord sont :

- l'éradication de la pauvreté ;
- le respect des droits de l'homme, des principes démocratiques et de l'Etat de droit ;
- la bonne gestion des affaires publiques (bonne gouvernance) ;
- l'élargissement du partenariat à la société civile et aux secteurs privés ;
- la consolidation de la paix, la prévention et la résolution de conflits ;
- l'allocation de ressources complémentaires aux pays plus performants ;
- l'amélioration des stratégies de développement.

La particularité des accords de Cotonou, c'est qu'ils annoncent un nouveau type de coopération : les **Accords de Partenariat Economique (APE)** entre les organisations sous-régionales des ACP et l'UE.

Les Accords de partenariat économique (APE) marquent un nouveau cycle de négociation commerciale à partir d'octobre 2003 et prévoient la fin des préférences commerciales pour les produits ACP sur le marché européen.

3. Les domaines de coopération UE/ACP

Les accords UE/ACP s'exercent dans deux principaux domaines.

3.1 Le domaine économique et financier

- Le libre accès des produits ACP sur le marché de l'Union Européenne ;
- les aides financières commerciales et le financement de projets ;
- la mise en place du système de stabilisation des exportations agricoles des ACP (STABEX) et minières (SYSMIN) ;
- l'aide à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la désertification ;
- la coopération technique et financière par le Fonds Européen de Développement (FED) et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ;

- la priorité accordée à l'industrialisation des ACP avec un accent particulier sur les PME-PMI ;
- l'aide au Programme d'Ajustement Structurel.

3.2 Le domaine politico- humanitaire et culturel

- L'aide aux réfugiés ;
- la consolidation de la paix et la prévention des conflits ;
- la promotion et le respect des droits de l'homme ;
- le respect des principes démocratiques et de la bonne gouvernance ;
- l'appui à la coopération décentralisée (société civile, collectivités locales...);
- la coopération culturelle.

Activité d'application N° 2

Associe chaque élément de la colonne A à sa réponse dans la colonne B en utilisant le numéro et la lettre de chaque élément.

A
1-STABEX
2-APE
3-l'aide aux réfugiés
4-le libre accès des produits ACP sur le marché
5-amélioration des stratégies de développement
6- la suppression des droits de douanes et des coûts d'importations en faveur des EAMA
7- l'allègement de la dette des ACP

B
a-domaine humanitaire de la coopération UE/ACP
b-Accord UE/ACP
c-accord de Cotonou (2000-2020)
d-convention de Yaoundé I (1963-1969)
e-convention de Lomé IV (1990-2000)
f-caisse de compensation des pertes de recettes d'un pays ACP
g-prévoit la fin des préférences commerciales pour les produits ACP

III-BILAN DE LA COOPERATION UE/ACP

1. Des acquis importants

Il ressort de la coopération entre l'UE et les ACP de nombreux points positifs :

1-1- Pour les ACP

- de nombreux projets sont financés par le FED et la BEI ;
- l'octroi de bourses d'études pour la formation des cadres des pays ACP ;
- des aides financières sous forme de dons non remboursables, de prêts spéciaux, des subventions pour le développement des ACP ;
- le soutien financier aux secteurs-clés des économies des ACP à travers le STABEX et le SYSMIN.

1-2- Pour l'UE

- des matières premières agricoles et minières à bas prix pour les industries de l'UE ;
- les ACP sont un vaste marché pour les produits industriels européens ;
- l'extension de l'influence politique et culturelle de l'UE sur les ACP.

2. Des relations limitées

Après plus d'une cinquantaine d'années de coopération, on relève que les accords UE/ACP n'ont pas eu les résultats escomptés. Les ACP ont du mal à décoller économiquement et croulent sous le poids de nombreuses difficultés :

- la persistance d'une économie agricole des ACP toujours fournisseurs de matières premières ;
- le déficit commercial et la détérioration des termes de l'échange ;
- les produits ACP ouverts au marché mondial, connaissent une forte concurrence à cause de leur manque de compétitivité ;
- l'endettement excessif des Etats ACP ;
- la réticence de certains pays de l'UE à contribuer au financement des ACP.

Activité d'application n°3

Classe dans le tableau ci-dessous, les affirmations suivantes concernant la coopération pour les ACP

Des matières premières agricoles et minières à bas prix ; le soutien financier aux secteurs-clés des économies ; le retard dans le paiement des fonds de garantie ; des aides financières sous forme de dons non remboursables ; des subventions pour le développement.

Aspects positifs	Aspects négatifs

CONCLUSION

Les relations UE/ACP qui devrait constituer un bel exemple de coopération Nord-Sud restent mitigées après plus de soixante années de partenariat.

Pour donner un nouveau souffle à leur partenariat, ils s'engagent dans de nouveaux accords de partenariat économiques (APE).

Ces accords aideront-ils à renforcer cette coopération ?

✓ Situation d'évaluation

Lors du sommet France-Afrique organisé à Cotonou, le président français dans son allocution a souligné que les relations entre la France et les pays africains remontent loin dans le temps et ces relations ont permis aux deux entités de tirer des profits réciproques. Il a même ajouté qu'au delà de l'Afrique, cette coopération s'est étendue aux Caraïbes et que les pays ACP ont même connu un développement. Ayant suivi ce discours, tu n'es pas entièrement d'accord avec le président français.

Consignes/questions

1. Dis de quoi il est question dans cette situation.

2. Explique les propos du président français qui affirme : « ces relations ont permis aux deux entités de tirer des profits réciproques ».

3. Es-tu d'accord quand le président français affirme que les pays ACP ont connu un développement ?

EXERCICES

✓ **activités d'application**

Exercice 1

Classe dans le tableau ces réalisations et limites des Relations UE-ACP/ : **1-écoles, bourses eau potable pour les ACP ; 2-pauvreté non éradiquée dans les ACP ; 3- Décaissement tardif puis suppression du Stabex et du Sysmin ; 4- promotion des droits de l'homme ; 5- Liens néocolonialistes ; 6- soutien du FED aux ACP ; 7-Accès aux matières premières pour l'UE et débouchés pour les ACP.**

	DOMAINE ECONOMIQUE ET SOCIAL	DOMAINE POLITIQUE
LES SUCCES		
LES ECHECS		

Exercice 2

Remets dans ce texte lacunaire les mots ou groupes de suivants : **Complémentarité-intérêts-union- puissances colonisatrices- outre-mer-Caraïbes-accords-pacifique-espoirs- ACP.**

Les relations entre l'UE et les pays de l'Afrique, des..... Et dusont nées à la faveur de la signature du Traité de Rome le 25 mars 1975

instituant la En effet, parmi les six pays de la communauté économique européenne, quatre étaient des.....Ces pays décident d'associer des pays et territoires d'.....à leur efforts d'.....Le but est de valoriser les.....des habitants de manière à les conduire au développement économique. Cette relation vise aussi à créer une.....entre le Nord et le Sud. Mais il faut relever que lesUE/ACP n'ont pas eu les résultats escomptés. Lessuscitées se sont effondrés. Lescroulent sous le poids de nombreuses.....

Exercice 3

Mets une croix dans la case selon que l'affirmation est vraie ou fausse.

N°		Faux	Vrai
01	Les relations UE/ACP ont permis de développer des infrastructures dans les pays ACP.		
02	Les produits ACP étaient bien vendus sur le marché européen.		
03	La coopération UE/ACP tiennent compte de plus en plus de l'action humanitaire.		
04	Les ACP sont les grands bénéficiaires de cette coopération.		
05	Des APE ont été très bénéfiques pour les ACP.		
06	Les produits de l'UE ont envahis les pays ACP.		

Situations d'évaluation

Exercice 1

Pendant que vous faites vos révisions pour préparer l'examen du Baccalauréat, un ami de classe te fais lire une interview accordée au quotidien français « l'opinion », en octobre 2018, par Robert Dussey, ministre des affaires et de la coopération du Togo et négociateur en chef des ACP dans le cycle de négociations entre la commission de l'union européenne et les 79 pays du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) sur l'avenir de l'accord de Cotonou. Voici sa réponse à l'une des questions posées : « L'accord de Cotonou a relayé les Conventions de Lomé dans l'histoire du partenariat ACP-UE. Il est globalement positif en matière d'aide au développement. Mais il n'a pas pu tenir ses promesses sur le plan des échanges commerciaux, des investissements et du progrès économique. Le commerce bilatéral entre les ACP et l'UE est aujourd'hui largement déséquilibré au profit de l'Europe. »

Consignes

- 1- A quoi se rapportent les propos de Robert Dussey ?
- 2- Explique le passage suivant: « *L'accord de Cotonou a relayé les Conventions de Lomé dans l'histoire du partenariat ACP-UE. Il est globalement positif en matière d'aide au développement.* »
- 3- Que penses-tu de l'opinion exprimée dans ce passage : « *Mais il n'a pas pu tenir ses promesses sur le plan des échanges commerciaux, des investissements et du progrès économique* » ?

Exercice 2

Pendant les festivités de fin d'années de ton établissement, une conférence est organisée sur le thème des Relations UE-ACP. Le représentant de l'UE en Côte d'Ivoire qui est le conférencier conclut ses propos en affirmant que : « Les relations UE-ACP ont permis aux ACP de connaître un réel développement. ». A sa suite, un débat éclate entre les élèves. Certains sont d'accord avec les propos du conférencier alors que d'autres estiment que ces relations ont plutôt ruiné les ACP et retardé leur développement.

Consignes

- 1- Identifie le problème posé dans cette situation.
- 2- Explique les propos du conférencier qui affirme : « Les relations UE-ACP ont permis aux ACP de connaître un réel développement. ».
- 3- Partages-tu l'avis des élèves qui estiment que ces relations ont retardé le développement des ACP ?

❑ DOCUMENTATION

Document 1 :

« Les enseignements qui ressortent de l' évolution dans le temps et dans l'espace des relations ACP-UE peuvent se ramener à deux constats principaux. Il s'agit d'un partenariat bâti sur l'héritage colonial qui lie certains Etats membres de l'Union européenne, d'une part, et les Etats ACP, d'autre part. Dans cette perspective historique, les préférences commerciales non réciproques et l'aide au développement (piliers originels du partenariat) accordées par l'Union européenne en faveur des pays ACP sont parfois, et à juste titre, analysées comme la juste rétribution de l'exploitation des colonies par les métropoles consacrées par le pacte colonial.

De ce passé, les relations ACP-UE ont conservé un relent néo- colonial qui ne saurait être nié, *en dépit des éléments de modernisation apportés par l'Accord de Cotonou. Perçues comme un partenariat de solidarité, les relations ACP- UE n'en conservent pas moins un caractère visiblement asymétrique (préférences commerciales non réciproques et aide au développement exclusivement offertes par la partie européenne) qui place les Etats ACP dans une posture fragile de dépendance à l'égard de l'Union européenne.

Le débat sur l'avenir du Groupe ACP et les appréhensions notées quant au possible désengagement de l'Union européenne, traduisent bien cet état de fait.

Pour en revenir au cas spécifique de la coopération ACP-UE, cette relation me paraît être encore prisonnière des biais qui inhibent l'efficacité du dialogue Nord –Sud en général. »

Source : Interview de Xinhua au Professeur Albert Tévoédjrè sur le partenariat UE/ACP le 15/01/2014, mise en ligne afriquinfos.com , ce 18/04/2020 .

N .B : Xinhua est une agence de presse chinoise

Le Prof Albert Tévoédjrè, est l' ancien médiateur du Bénin , représentant spécial du secrétaire général de l'ONU Kofi Annan de 2003 à 2005 lors de la crise ivoirienne.

Document 2

L'Union européenne est non seulement un espace de solidarité à l'intérieur de ses frontières (...) mais elle est l'acteur phare de la solidarité mondiale, à destination des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique en particulier.

Cette politique de coopération avec les pays les plus pauvres existe depuis maintenant 50 ans puisque les pères fondateurs de l'Europe étaient convaincus de la nécessité d'un monde de paix et de prospérité pour la stabilité globale. Ce sont des millions de personnes qui ont bénéficié de cette coopération au développement : lutte contre la faim, accès à l'eau, routes, écoles, hôpitaux, etc. Ces actions reflètent les valeurs qui sont au cœur du projet européen : solidarité, respect des droits de l'homme, Etat de droit.

50 ans, c'est le moment de dresser un bilan, de tirer des leçons et de regarder vers l'avenir. Le bilan, ce sont ces millions de vies sauvées, des populations aux existences plus dignes, des économies qui se développent grâce notamment à l'Europe, le plus grand donateur mondial d'aide et l'acteur économique ayant le plus largement ouvert ses marchés aux pays pauvres. Mais cela n'a pas suffi pour éradiquer la pauvreté dans le monde. La pauvreté, cette peste du XXI^e siècle

Les leçons sont nombreuses : elles ont conduit à refondre les relations avec les ACP sur la base du principe central du partenariat.

Source : Bernard Petit in *le Courrier* de Mars 2008 (édition spéciale 50 ans de coopération ACP- UE), p.2